



L'an deux mil neuf, le jeudi deux avril à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet, maire.

**Présents :** Monsieur Michel Quinet, Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, Monsieur Michel Jacqueline, Madame Delphine Dujardin, Monsieur Joël Angot, Monsieur Alain Melain (arrivé à 20h57), Monsieur Jean-Claude Lechâtreux, Madame Dominique Travert, , Monsieur Daniel Leffilliâtre, Madame Nathalie Viel, Monsieur Pascal Thoën, Madame Thérèse Levoyer, Monsieur Dominique Rouxel, Monsieur Claude Patrix, Monsieur Eric Briens.

**Absents excusés :** Madame Dominique Collas, Madame Caroline Brasseur-Ridel, Monsieur Allain Guérin.

**Pouvoirs :** Madame Caroline Brasseur-Ridel **pouvoir à** Madame Nathalie VIEL. Madame Dominique Collas **pouvoir à** Monsieur Dominique Rouxel,  
**Secrétaire de séance :** Monsieur Claude Patrix.

*Nombre de conseillers en exercice : 18*  
*Nombre de conseillers présents : 15*  
*Nombre de conseillers votants : 17*  
*Date de la convocation : 27 mars 2009*

## 1. APROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 27 janvier 2008

### Compte rendu du 27 janvier 2009 :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de conseil municipal en date du 27 janvier 2009 après avoir porté les observations suivantes :

Alors que Monsieur Joël Angot et Monsieur Eric Briens figurent au nombre des conseillers présents, et étaient présents physiquement, leurs noms ont été omis dans la liste nominative.

La salle de Seloif Jean Launey s'écrit Launay.

Point DGE, les vitraux seront restaurés et non pas remplacés.

## 2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

### 2.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif communal 2008 :

## FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	1 523 753,10
fonctionnement recettes	1 784 623,87
résultat 2008	260 870,77
report 2007	496 368,54
résultat globalisé	757 239,31

## INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	593 290,50
investissement recettes	297 585,61
résultat 2008	- 295 704,89
report 2007	- 238 964,47
résultat globalisé	- 534 669,36

## BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2008 : 222.569,95€

Monsieur le maire propose la présidence de monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint, pour le vote du compte administratif et quitte la salle de conseil après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le premier adjoint fait procéder au vote.

Après délibération par vote à main levée, le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint adresse ses félicitations à monsieur le maire pour sa gestion 2008.

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un travail réalisé en équipe.

## 2.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE LOCAL DE CHASSE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif « local de chasse » 2008 :

## FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	3 058,13
fonctionnement recettes	5 404,94
résultat 2008	2 346,81
réport 2007	3 265,60
résultat globalisé	5 612,41

## INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	3 138,47
investissement recettes	3 029,28
résultat 2008	- 109,19
report 2007	- 416,41
résultat globalisé	- 525,60

## BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2008 : 5086,81

Après délibération par vote à main levée, le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé à l'unanimité.

## 2.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif d'assainissement 2008 :

## FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	115 376,39
fonctionnement recettes	165 383,18
résultat 2007	50 006,79
report 2006	122 677,39
résultat globalisé	172 684,18

## INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	57 451,26
investissement recettes	143 766,35
résultat 2007	86 315,09
report 2006	150 406,53
résultat globalisé	236 721,62

## BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2008 : 409.405,80 €

Après délibération par vote à main levée, le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé à l'unanimité.

## 2.4 COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE BOIS DE L'ENFER

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif « du Bois de l'Enfer » 2008 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	410 801,39
fonctionnement recettes	410 801,96
résultat 2008	0,57
report 2007	30 527,38
résultat globalisé	30 527,95

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	290 850,39
investissement recettes	119 951,00
résultat 2008	- 170 899,39
report 2007	
résultat globalisé	- 170 899,39

BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2008 : -140 371,44 €

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'état des « restes à réaliser » :

Dépenses 6015 acquisition de terrains	95.848
Dépenses 6045 honoraires DDE	253
Dépenses 605 travaux	217.184
Recettes 7015 ventes de terrains	-
Recettes 774 subvention	15.301
Recettes 1643 emprunts	485.000

Après délibération par vote à main levée, le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé à l'unanimité.

## 3.1 COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2008

Monsieur Francis Diss, receveur municipal, présente au conseil municipal le compte de gestion du budget principal de la commune 2008

Le compte de gestion 2008 susvisé conforme en tous points au compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité après délibération par vote à main levée.

Monsieur le maire remercie monsieur le receveur municipal pour la gestion de ce budget.

### 3.2 COMPTE DE GESTION LOCAL DE CHASSE 2008

Monsieur Francis Diss, receveur municipal, présente au conseil municipal le compte de gestion du budget annexe local de chasse 2008

Le compte de gestion 2008 susvisé conforme en tous points au compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

Monsieur le maire remercie monsieur le receveur municipal pour la gestion de ce budget.

### 3.3 COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2008

Monsieur Francis Diss, receveur municipal, présente au conseil municipal le compte de gestion du budget annexe d'assainissement 2008

Le compte de gestion 2008 susvisé conforme en tous points au compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

Monsieur le maire remercie monsieur le receveur municipal pour la gestion de ce budget.

### 3.4 COMPTE DE GESTION BOIS DE L'ENFER 2008

Monsieur Francis Diss, receveur municipal, présente au conseil municipal le compte de gestion du budget annexe du Bois de l'Enfer 2008

Le compte de gestion 2008 susvisé conforme en tous points au compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

Monsieur le maire remercie monsieur le receveur municipal pour la gestion de ce budget.

### 4.1.1 BP 2009 COMMUNAL AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 757.239,31 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement	<b>373 947,31</b>
dont fonds de roulement 002	373 947,31
investissement 1068	<b>383 292,00</b>

### 4.1.4 BP COMMUNAL 2009 CONTRIBUTIONS DIRECTES

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, Monsieur le maire a proposé à la commission de finances de ne pas modifier le taux des quatre taxes, ainsi pour 2009 les taux d'imposition seraient les suivants :

TAUX D'IMPOSITION	2008	<b>2009</b>
Taxe d'habitation	9,87%	<b>9,87%</b>
Foncier bâti	16,29%	<b>16,29%</b>
Foncier non bâti	26,21%	<b>26,21%</b>
Taxe professionnelle	7,06%	<b>7,06%</b>

Cette proposition est adoptée, après délibération à l'unanimité par vote à main levée.

#### **4.1. BUDGET PRIMITIF 2009 budget communal**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de budget 2009 étudiée par la commission de finances du mardi 19 mars 2009, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, par nature et choix de l'option des amortissements :

- fonctionnement : 2.105.140 €
- investissement : 1.944.004 €

Le budget primitif 2009 de fonctionnement et d'investissement est voté à main levée et approuvé à l'unanimité.

Ce budget prend en compte une baisse modérée des dotations de l'état partiellement compensée par une augmentation de 2,3 % des bases à l'initiative des services fiscaux.

En investissement le budget prend en compte les travaux des ateliers municipaux, d'une tranche du château, déjà en cours. Parmi les autres investissements, Il faut compter sur :

- L'achat d'un tracteur
- Le lave-vaisselle pour la salle des fêtes
- La nouvelle tranche de travaux du vieux château financée à 75 % par subvention
- Les travaux de chauffage pour la salle de sport
- Du matériel pour les services techniques à savoir un taille haies, une tondeuse et une tronçonneuse.
- la réfection du terrain de foot avec 50% de la subvention restante.
- la voirie des HLM Résidence Sainte Marie.
- l'acquisition des terrains pour la voie de liaison entre les deux ronds-points, donnant lieu à remboursement par le Conseil Général

#### **EMPRUNTS 2009**

En 2009, afin de permettre l'exécution du budget qui vient d'être approuvé et mettre en marche toutes les réalisations, le conseil municipal décide l'inscription d'un emprunt pour un montant total de 459 012 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge Monsieur le maire de trouver les meilleures offres de prêts dans la limite de 459 012 € et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à leur réalisation.

#### **4.1.5 BP 2009 COMMUNAL ADHESIONS 2009**

##### **FSL/FSE/FAJD**

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide de renouveler en 2009 son adhésion aux différents fonds de solidarité départementaux :

- fonds d'aide aux jeunes en difficulté F.A.J.D
- fonds social énergie F.S.E
- fonds social au logement F.S.L

##### **CNP**

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide de renouveler en 2009 son adhésion à la CNP pour l'assurance des personnels stagiaires et titulaires.

##### **STATION VERTE**

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, donne pouvoir à monsieur le maire pour le règlement de la cotisation STATION VERTE pour l'année 2009 .

La cotisation 2009 est égale à 1.210 € + le reliquat 2008 de 1 100 €

Monsieur le maire s'étonne de l'importance des augmentations. Il charge monsieur le secrétaire général de se renseigner sur ce point.

Il donne pouvoir à monsieur le maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces adhésions.

#### **4.2.1 BP « LOCAL DE CHASSE » 2009 AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 5612,41 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement	<b>5 612,41</b>
investissement 1068	1 206,00
fonds de roulement 002	4 406,41
investissement 001	<b>526,00</b>
	526,00
	-

#### **4.2.3 BUDGET PRIMITIF « LOCAL DE CHASSE » 2009**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les propositions étudiées par la commission de finances du mardi 19 mars 09, par le chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, par nature et choix de l'option des amortissements.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve le budget primitif « local de chasse » 2009 ainsi présenté :

- **fonctionnement : 9.906 €**
- **investissement : 3.716 €**

#### 4.3.1 BP 2006 ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'un montant de 1726.684,18 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement	172 684,18
investissement	

#### 4.3.5 BUDGET PRIMITIF 2009 D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente au conseil municipal les propositions étudiées par la commission de finances du mardi 19 mars 2009, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, par nature et choix de l'option des amortissements.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve le budget primitif d'assainissement 2009 ainsi présenté :

- **fonctionnement : 337.684**

- **investissement : 406.331**

#### 4.4.1 BP 2008 BUDGET ANNEXE BOIS DE L'ENFER

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de budget du bois de l'enfer,

Le prix de vente des terrains viabilisés de la tranche 3 avait été fixé en séance du 27 mars 2007 à 25€ H.T. le m<sup>2</sup>

Des travaux restent à réaliser et seront étalés sur 2009 et 2010. Cette année commencera par une tranche d'éclairage pour 18.000 €. Des ventes sont attendues pour un montant de 175 000 €.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve, le budget primitif du bois de l'enfer 2008 ainsi présenté :

- **fonctionnement : 522.823**

- **investissement : 486.196**

#### 4.4.2 BUDGET ANNEXE BOIS DE L'ENFER EMPRUNT

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire pour la réalisation d'un emprunt d'un montant maximum de 280.669 € pour 2009 alors qu'il était de 485.000 €, prévu en 2008.

Cet emprunt prévu, le cas échéant, sur une durée de trois ans aux meilleures conditions du marché dans l'attente de la réalisation des recettes.

## 5. PLAN DE RELANCE RELATIF AU FCTVA

Monsieur le maire présente le principe de la nouvelle disposition dans le cadre du plan de relance 2009 engagée par les services de l'ETAT.

Le dispositif du plan de relance relatif au FCTVA, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent par convention avec le représentant de l'état à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la préfecture constateront au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils auront respecté leur engagement au regards des montants effectivement réalisés en 2009.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Prend** acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices de 2004 à 2007 soit 442 193 € pour la commune de Saint Sauveur le Vicomte.

**Décide** d'inscrire au budget un montant de dépenses réelles d'équipement de 1 233 934 € soit pour 2009 une augmentation de 279% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat.

**Autorise** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

## 6. CCAS : ELECTION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu, l'article 8, section 1 du chapitre II du décret n°95-562 du 6 mai 1995,

Vu la nécessité de procéder au remplacement de Monsieur Alexandre LAJOIE, disparu en 2008, Monsieur le Maire demande si un membre souhaite se porter candidat. Monsieur LEFFILIATRE se présente, seul candidat.

- Est élu Monsieur Daniel LEFFILIATRE membre du conseil d'administration du C.C.A.S à l'unanimité.

Monsieur le Maire le félicite et le remercie d'avoir accepté cette charge.

## 7. VIEUX CHATEAU : TRANCHE CONDITIONNELLE 2 : TRANSFERT DE MARCHES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dorénavant la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration des monuments historiques ne pouvait en être assuré que par le propriétaire, situation créée avec l'ordonnance du 8 septembre 2005.

Le château de Saint Sauveur le Vicomte est dans cette situation dont la commune est propriétaire.

Pour pouvoir continuer la deuxième tranche conditionnelle de la restauration du donjon et de la courtine nord, il est nécessaire de transférer les marchés correspondants engagés par l'Etat, qui par ailleurs a réservé un budget exceptionnel de 55 000 € en autorisation d'engagement, et de 12 000 € de crédits de paiements pour réaliser cette dernière tranche, de signer la convention de partenariat avec l'Etat, de signer les conventions avec les entreprises.

Le montant du marché restant pour cette opération est de 110 000 € soit 131 560 € TTC. Une subvention de 50 % correspond à l'engagement de l'Etat pour l'opération HT.

Est également prévu une participation de 25 % sollicitée auprès du Conseil Général, la commune prenant à sa charge la partie restante, soit 25 % ou 27 500 € HT.

Pour réaliser de façon pleine et entière ce transfert, le dossier doit présenter les caractéristiques énoncées ci-dessus.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**Décide** que la commune soit maître d'ouvrage de la tranche conditionnelle par conventions de transfert de marchés : restauration du donjon et de la courtine nord du château de Saint Sauveur le Vicomte.

**Accepte** le plan de financement tel que présenté qui sera annexé au dossier.

**Sollicite** la subvention de 50 % auprès de l'Etat pour la restauration du monument, **sollicite** également le Conseil Général pour sa participation à hauteur de 25 %.

**Autorise** le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Etat et les conventions de transfert avec les entreprises, et la maîtrise d'œuvre, ainsi que tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette délibération.

**Dit que** les crédits sont inscrits au budget 2009.

### **8. 1 DCE RUE VIEUX PRESBYTERE : EFFACEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION**

Monsieur le Maire présente les dernières estimations pour l'effacement des réseaux de télécommunication rue du vieux presbytère transmises par le SDE de la Manche.

La participation de la commune pour la confection du génie civil du réseau télécommunication rue du vieux presbytère est estimée à 7500 € TTC, à laquelle il convient de rajouter la participation relative aux travaux de câblage soit 49 % du montant à communiquer par France Télécom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** la réalisation de l'effacement des réseaux de télécommunication.

**Donne** pouvoir au Maire pour signer la convention de câblage France Télécom ainsi que toute autre pièce relative et nécessaire à cette délibération.

### **8.2 DCE CHEMIN DU PARADIS**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur qui informe le conseil municipal du projet de la réalisation du chemin du Paradis.

La réalisation présentée comprend les eaux usées, eaux pluviales, et la voirie provisoire, en un seul lot.

Il est proposé de procéder à la consultation des entreprises. Le montant prévisionnel HT du marché est de 57 000 € pour l'ensemble.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet ainsi que le dossier de consultation élaboré par le Cabinet DROUET, maître d'œuvre,

Donne pouvoir au maire pour lancer la consultation selon la procédure adaptée, ainsi que signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **8.3 DCE RUE DU PRESBYTERE ET RUE MAROTEL**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur qui informe le conseil municipal que le projet concernant la rue du presbytère et de la rue Marotel est en mesure d'être lancé. Le dossier consiste dans la réalisation d'un réseau classique d'assainissement et de mise en éclairage public.

Le marché constitué est proposé en deux lots. Le premier « réseau assainissement des eaux usées » pour un montant prévisionnel de 80 000 € HT. Le second « éclairage public » pour un montant prévisionnel de 18 000 € HT.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet ainsi que le dossier de consultation élaboré par les services de la DDE, maître d'œuvre,  
Donne pouvoir au maire pour lancer la consultation selon la procédure adaptée, et signer les pièces afférentes à ce dossier.

### **9 VACATIONS FUNERAIRES : NOUVEAUX TARIFS**

Une nouvelle réglementation sur les vacations funéraires en a fait évoluer le dispositif.

1 / D'abord sous forme de réduction du nombre d'opération donnant lieu à surveillance.

2 / Encadrement du taux unitaire des vacations funéraires devant s'établir entre 20 et 25 €

La circulaire ministérielle précise que les communes ayant un taux unitaire de vacation inférieur à 20 € ou supérieur à 25 € devront prendre une nouvelle délibération.

La vacation actuelle de la commune étant de 11 € depuis février 2005

Il est proposé au conseil municipal d'établir un nouveau tarif sur la base de 20 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### **10. AVENANT CONVENTION FOURRIERE**

La révision de tarifs étant admise annuellement, la SPA propose de relever le tarif à 0,45 € par habitant soit pour 2009 la somme de  $2204 \times 0,45 = 991,80$  €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### **11. AVENANT ASSURANCES**

Il convient de proroger en 2009 l'assurance des bâtiments communaux qui nous lie avec les MMA. La prime annuelle est de 17 500 €

Cette prorogation permet d'aligner les marchés d'assurances et de solliciter en septembre prochain un nouveau marché globalisé.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition autorise le maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

### **12. CLOTURE PROGRAMME TVA ZA DE LA GARE**

Le programme ZA de la gare étant terminé pour la commune, le programme de TVA n'a plus lieu d'exister. A la demande de Monsieur le Percepteur, il est proposé de clôturer ce programme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la clôture du programme TVA de la ZA de la gare.

### 13. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Jeudi 29 janvier	Commission travaux sur la préparation du budget
Vendredi 27 février	Commission urbanisme : modification du PLU
Jeudi 12 mars	Commission travaux et environnement : budget
Jeudi 19 mars	Commission finances préparation budgétaire.

### 14. COMPTE RENDU DES E.P.C.I.

#### 14.1- COMPTE RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OUVE

Jeudi 29 janvier	Réunion de bureau
Vendredi 05 février	Comité de pilotage CEL
Jeudi 10 février	Conseil communautaire
Samedi 14 février	Réunion des vices présidents.
Mardi 17 février	Réunion SPANC à Néhou
Samedi 14 mars	Réunion vices présidents
Mardi 17 mars	Réunion SPANC à Saint Sauveur le Vicomte
Mardi 31 mars	Commission finances

#### 14.2 SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRE.

Les circuits de transport scolaire seront proposés au Conseil Général après une réunion qui aura lieu en juin.

#### 14.3 SYNDICAT D'AEP.

Le vote du budget a eu lieu, dans lequel se finance la conduite d'eau chemin du Paradis. Création d'un suivi de comité de pilotage pour les périmètres de protection des forages 1 et 2 de la GATHE.

#### 14.4 LE CLOS DU COTENTIN.

Jeudi 26 février	Réunion du budget. Le PAH a présenté un bilan d'activité des plus performant et plus particulièrement sur les manifestations portant sur le bicentenaire de la naissance de Jules Amédée Barbey d'Aurevilly Une prochaine réunion organisera le nouveau bureau.
------------------	---

## 14.5 SYNDICAT MIXTE POUR L'OPERATION DE REVITALISATION DU PLAN DU COTENTIN.

	Des possibilités de financement restent dans la structure qui permettent de proposer des dossiers de réalisation

## 9. QUESTIONS ORALES

Pour les terrains de la zone artisanale de l'Abbaye le conseil communautaire a voté une tranche 3 le long de la départementale, pour accueillir deux nouvelles entreprises.

A l'occasion de l'assemblée générale du tennis, la section badminton ayant augmenté ses effectifs a fait connaître qu'elle souhaitait prendre son indépendance.

Monsieur le Président du comité saint clair invite le plus grand nombre à participer au repas du 18 avril, au cours duquel seront élues les miss.

Ce qui s'est passé depuis le dernier conseil.

Mercredi 27 janvier	Réunion commission médiation accès au logement
Vendredi 30 janvier	Assemblée générale foyer socio culturel
Samedi 31 janvier	Villes en scène
Lundi 02 février	Assemblée générale de l'amicale laïque
Jeudi 05 février	AG Plaisir d'être ensemble
Mardi 10 février	Réception de chantier place sénateur Foubert.
Mercredi 11 février	Commission incendie
Jeudi 12 février	Remise des prix des maisons illuminées.
Vendredi 13 février	SHR 20 ème anniversaire
Samedi 14 février	Repas du Comice agricole Cinéma générique
Dimanche 15 février	Loto réveil sportif
Samedi 21 février	Soirée amicale du personnel communal
Mercredi 25 février	Carnaval les amis de Haumesnil et carnaval de l'amicale de Selsoif. Don du sang l'après midi de 16 h à 19 h.
Jeudi 26 février	Réunion Syndicat d'Ouve
Vendredi 27 février	Réunion commission urbanisme
Samedi 28 février	Réunion des ACPG et CATM de SSV Cinéma générique
Jeudi 05 mars	Conseil d'administration du Collège Réunion CCAS dont le vote du budget.
Samedi 07 mars	Vernissage exposition médiathèque Soirée tripes Amicale de Selsoif Théâtre « le noyau »
Dimanche 08 mars	Loto des pompiers
Mardi 10 mars	Commission de médiation accès au logement Vernissage exposition au collège
Mercredi 11 mars	Rencontre association des membres des palmes académiques
Jeudi 12 mars	Conseil administration du SDIS
Samedi 14 mars	Belote « les amis d'Hautmesnil » Cinéma générique
Dimanche 15 mars	Poule au pot « plaisir d'être ensemble »
Lundi 16 mars	Assemblée Générale de l'Office de Tourisme
Mardi 17 mars	Réunion publique SPANC
Jeudi 19 mars	Conseil d'école Maignan Commission finances budgets communaux

Vendredi 20 mars	Ciné seniors
Samedi 21 mars	Théâtre au profit des écoles
Mardi 24 mars	Assemblée générale d'ACTIV
Jeudi 26 mars	Conseil d'école Concours des animaux de viande
Samedi 28 mars	Théâtre au profit des écoles
Mardi 31 mars	Villes en scènes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30